

Synthèse du comité syndical du SYTRAL du jeudi 30 janvier 2014

■ REALISATION DES PETITS AMENAGEMENTS DE VOIRIE (PAV) 2014

Le comité syndical approuve le programme de PAV 2014 qui comprend des opérations d'améliorations des conditions de circulation des bus et de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Les crédits se répartissent de la manière suivante :

- Les opérations conduites sur les lignes pour améliorer leur accessibilité : 2, 120 M€ HT (pour rappel le SYTRAL rénove chaque année 110 arrêts de bus pour améliorer l'accessibilité).
- La réalisation de nouveaux couloirs de bus : 2,150 M€ HT.
- Les opérations conduites sur les lignes pour l'évolution générale du réseau (opération de Restructuration du Réseau de Surface, adaptation de l'offre): 57 000 € HT.

■ FIXATION DU MONTANT DES INDEMNITES FORFAITAIRES EN CAS D'INFRACTION SUR LE RESEAU

Les indemnités forfaitaires, exigibles des voyageurs en situation irrégulière, sont fixées à partir du module tarifaire de la RATP.

Les tarifs RATP ayant augmenté le 1er janvier 2014, il convient de modifier les tarifs des indemnités forfaitaires du réseau TCL de manière suivante :

	Tarif actuel	Tarif proposé
Voyageur muni d'un titre non-valable ou non complété (hors validation de carte Tecely)		
Paiement immédiat en voiture	32,00 €	33,00 €
Paiement sous 7 jours	52,00 €	53,50 €
Paiement au delà de 7 jours	70,00 €	71,00 €
Voyageur sans aucun titre de transport		
Paiement immédiat en voiture	48,00 €	50,00 €
Paiement sous 7 jours	52,00 €	53,50 €
Paiement au delà de 7 jours	86,00 €	87,50 €
Frais de dossier (oubli de carte, non-validation...)	5 €	5 €

Ces nouveaux tarifs pourraient entrer en vigueur au 1er mars 2014.

■ AVENIR METRO 2020

Le comité syndical approuve le programme de l'opération « Avenir Métro 2020 », projet qui a pour objet de renforcer les capacités du réseau métro afin de répondre aux augmentations de fréquentation prévisionnelles supérieures à 30% sur les lignes B et D aux horizons 2020-2025.

Il prévoit plusieurs phases de renforcement :

- à l'horizon 2020, avec l'achat de matériel roulant en pilotage automatique intégral sur la ligne B et le report du matériel déjà existant de la ligne B sur la ligne A.
- à l'horizon 2025, avec l'achat de matériel roulant supplémentaire sur la ligne D remorqué par le matériel existant et l'achat de matériel pour le métro B en cas d'extension de la ligne jusqu'aux hôpitaux sud.
- à l'horizon 2030, avec le remplacement du matériel en fin de vie sur les lignes A et D et l'amélioration possible du pilotage automatique sur ces deux lignes.

Ce projet présente un caractère particulièrement innovant du fait :

- D'un passage d'un pilotage avec conducteur sur la ligne B à une automatisation intégrale sur une ligne existante, et donc en maintenant l'exploitation lors de la transition
- De l'introduction de rames nouvelles identiques sur la B et la D, mais utilisées sur la D uniquement en mode remorque et avec la possibilité d'exploiter en composition variable de 2 ou 4 voitures en fonction de la demande sur la ligne B.

Les objectifs stratégiques de cette opération sont d'optimiser les coûts tout en rendant le parc progressivement homogène et de rester compatible avec les évolutions futures du réseau et de l'agglomération.

Le planning prévisionnel :

- Mise en exploitation de la 1^e rame sur la ligne B : avant fin 2019,
- Mise en exploitation de la rame MPL16 dédiée à la ligne D : avant fin 2019 pour une durée de trois mois avant d'être réinjectée sur la ligne B,
- Mise en service de l'ensemble des rames ligne B de la tranche ferme du marché d'acquisition MR : avant fin Juin 2020,

Le budget de l'opération couvrant la 1^{ère} phase jusqu'en 2020 est de 263 M€ HT.

Le planning global du projet est estimé à 400 M€ HT.

La décision d'engager cette opération relèvera du prochain plan de mandat du SYTRAL.

Toutefois, afin de tenir le planning présenté, il convient de passer dès maintenant des marchés d'études anticipées et de maîtrise d'œuvre.

■ UTILISATION PAR LE GRAND LYON DES DONNÉES DU RESEAU TCL

Le comité syndical approuve la convention passée avec le Grand Lyon au sujet de l'utilisation des données du réseau TCL dans le cadre de la centrale de mobilité du territoire.

Il est convenu que le SYTRAL mette gratuitement à disposition du Grand Lyon :

- les données topologiques
- les horaires théoriques journaliers
- les données en temps réel concernant les temps d'attente aux arrêts, les perturbations inopinées sur le réseau et la disponibilité des équipements destinés aux personnes à mobilité réduite

■ CONVENTION DE PARTICIPATIONS ET FONCTIONNEMENT DU MODELE DE DEPLACEMENT MULTIMODAL PARTENARIAL DE L'AIRE METROPOLITAINE LYONNAISE

Le comité syndical approuve la participation financière à l'élaboration et au fonctionnement du modèle de déplacement multimodal partenarial de l'aire métropolitaine lyonnaise.

Il s'agit d'élaborer et d'entretenir un modèle de simulation multimodale des déplacements, commun et partagé à l'échelle de l'aire métropolitaine lyonnaise.

L'objectif est de disposer d'un outil permettant la comparaison de scénarios de planification sur les différents réseaux de transports et l'évaluation de leurs impacts afin d'aider les décideurs dans l'élaboration des politiques de déplacements à différentes échelles de temps allant du moyen au long terme.

■ CONVENTION 2014 ENTRE LE SYTRAL ET L'AGENCE D'URBANISME

Le comité syndical approuve la convention annuelle passée avec l'agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise. Les points qui intéressent le SYTRAL sont :

- la mutualisation et la valorisation des connaissances du territoire et des problématiques urbaines
- l'observation des territoires et les observatoires
- la planification locale avec notamment l'élaboration du PDU
- les projets urbains

■ ADHESION DU SYTRAL A L'ASSOCIATION AIR RHÔNE-ALPES

Le comité syndical approuve l'adhésion du SYTRAL à l'association Air Rhône-Alpes qui est chargée de la surveillance de la qualité de l'air à l'échelle régionale.

Le comité syndical désigne Madame Michèle VULLIEN en tant que représentante du SYTRAL au sein des instances de l'association.

■ BILAN DE LA CONCERTATION T3

Le comité syndical approuve le bilan de la concertation publique, qui a donné lieu à une forte mobilisation du public.

619 avis exprimés sur les registres ou le site internet + 479 signatures recueillies sur deux pétitions favorables au projet.

- 755 favorables
- 333 avis défavorables
- 10 ne se prononcent pas.

■ AMENAGEMENT ET EXTENSION DE LA LIGNE T3 : APPROBATION DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

Le comité syndical approuve le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et le dossier d'enquête parcellaire.

Planning prévisionnel :

Enquête publique : mai-juin 2014

Déclaration d'utilité publique : octobre 2014

Mise en service prévisionnelle : fin 2015

■ PLANS DE DEPLACEMENTS D'ENTREPRISES

Le comité syndical approuve les conventions passées avec la société Sanofi Aventis Groupe (SAG), filiale du groupe SANOFI (Lyon 7) et l'association MainTenir (Lyon 7).